



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024

<p>Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 28</p> <p>Date de la convocation : Le 10 décembre 2024</p> <p>Publication site internet : Le 24 décembre 2024</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, M. Mustapha HADDOU, Mme Sophie BIBAL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, M. Michel VARRONI, Mme Stéphanie LUSSIANA (arrivée à 19h03), M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET et M. Gérard ROHI.</p> <p>Etaient représentés : Mme Annabelle MOREL ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET ayant donné pouvoir à Mme Sophie BIBAL, M. Jean-Pierre PLAISANCE ayant donné pouvoir à M. Joseph SCATIGNO, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, Madame Catherine CLAVEL ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD, Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie LUSSIANA.</p> <p>Absente : Mme Caroline BRULEY</p>
---	---

Délibération n°40
Rapporteur : Mme Virginie NAIRE

Objet : Mise en place d'une convention à titre précaire et gratuite puis d'un bail commercial avec Madame LE FUR Gwendoline ou toute société s'y substituant

La Commune a été informée par la SCP B.T.S.G de la liquidation judiciaire en date du 23 septembre 2024 de l'Institut de beauté Sublimez-vous, locataire du local commercial communal sis au 9 place du Val-d'Arly.

Le liquidateur judiciaire a purement et simplement résilié le contrat de bail commercial que la commune a consenti à l'Institut de beauté Sublimez-vous.

Madame LE FUR Gwendoline a fait part à la Commune de son intérêt pour la location de ce local dans le cadre de son activité professionnelle d'esthéticienne.

A compter de la date de remise des clés, il est proposé de mettre en place une convention d'occupation à titre précaire et gratuite afin de permettre à Madame LE FUR Gwendoline de procéder à des travaux au sein du local.

A compter du 1^{er} février 2025, il est proposé de mettre en place un bail commercial de 3 -6 -9 ans, selon les conditions suivantes :

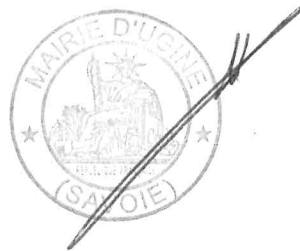
- Loyer mensuel de 724,00 €/H.T. soit 868,80 €/T.T.C, payable terme à échoir.
- A compter de la 4^{ème} année le loyer sera revalorisé en fonction de l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC),
- Provision mensuelle pour charges d'un montant de 150,00 €.

La commission municipale a examiné ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve la mise en place d'un bail commercial à Madame LE FUR Gwendoline ou toute société s'y substituant,**
- **Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20241216-20241216_DE40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

Publication : 24/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

